moselia
Le réseau des bibliothèques de Moselle

Dossier de demande de subvention 2024

LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Développement de ressources documentaires et d'outils d'animation en faveur de publics prioritaires

Date limite de réception du dossier : 31 mai 2024

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
Département de la Moselle - Développement culturel et artistique
Lecture publique et des bibliothèques
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Publics visés :

La petite enfance (0-6 ans), les adolescents, les personnes en situation de handicap, les séniors, les adultes en difficulté d'insertion, les publics éloignés de la lecture et les publics empêchés (en situation d'illettrisme, allophones, dys…) - liste non exhaustive.

Nature des dépenses subventionnables :

Les acquisitions peuvent concerner des livres, supports audio vidéo, périodiques et ressources d'animation (kamishibaï, jeux, Raconte-tapis®…).
Sont exclus les matériels permettant la fabrication des outils d'animation.
Une bonification pourra être appliquée pour les bibliothèques s'engageant à acquérir des jeux ou collections adaptées à destination des personnes en situation de handicap (DYS, facile à lire, livres en gros caractères, livres tactiles, livres audio, etc..).

1. Le demandeur *(Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale)*

EPCI / Commune de : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Bibliothèque : .....

N° SIRET (**obligatoire**) : .....

Nom du responsable de la bibliothèque : .....

Tél. : ..... Email : .....

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque : .....

2. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

- Chiffres 2023

(se reporter à la fiche annexe)

3. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque)

- Ce dossier de subvention a vocation à aider le développement de collections et outils d'animation en faveur des publics prioritaires tels que **la petite enfance (0-6 ans), les adolescents, les personnes en situation de handicap, les séniors, les adultes en difficulté d'insertion, les publics éloignés de la lecture et les publics empêchés (en situation d'illettrisme, allophones, dys…)** - (liste non exhaustive) ;

Le projet global présentera :

- Les objectifs à atteindre ;

- Le(s) public(s) visé(s) ;

☐ Petite enfance ☐ Adolescents ☐ Séniors

☐ Personnes en situation de handicap ☐ Adultes en difficulté d'insertion ☐ Public éloigné de la lecture ou empêché(à préciser) :

- Les collections à développer (pour un ou plusieurs publics prioritaires ou empêchés) ;

- Les outils d'animation envisagés (pour un ou plusieurs publics prioritaires ou empêchés) ;

- Les nouveaux services proposés – si envisagés ;

- L'impact sur le réaménagement des espaces (besoin en mobilier) - si envisagé ;

- Une (des) formation(s) - si envisagée(s), à préciser.

4. Budget prévisionnel – montant TTC

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Acquisition de livres, supports audio vidéo, de périodiques et d'outils d'animation (Kamishibaï, complément de jeux, Raconte-tapis®, tapis de lecture…) en faveur des publics prioritaires **Joindre l'ensemble des devis et ajouter les documents de présentation pour les outils d'animation**		Participation de la commune, de l'EPCI Autres subventions sollicitées pour le projet : (État, Région, autres…) Subvention sollicitée : (la participation financière du Département ne pourra pas excéder 50 % du coût global du projet) Une bonification de 10 % pourra être appliquée pour les bibliothèques qui s'engagent à acquérir des jeux adaptés, collections adaptées à destination des personnes en situation de handicap (DYS, facile à lire, livres en gros caractères, livres tactiles, livres audio, braille, etc..).	
TOTAL :	**0,00€**	**TOTAL :**	**0,00€**

5. Conditions d'attribution de la subvention

Cette aide est destinée à permettre aux communes et intercommunalités de développer des ressources documentaires ou des outils d'animation au profit de publics prioritaires qui peuvent être empêchés ou éloignés de la lecture. Elle sera calculée en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;

Il est également vivement recommandé de suivre une formation en lien avec le projet de développement de ressources de la bibliothèque (se référer au plan de formation en vigueur) ;

- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement des référents de la DLPB ;
- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique et porte sur des ressources à caractère culturel, pédagogique ou documentaire.

6. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

☐ Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI), et s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;

☐ Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal et à acquérir les ouvrages ou les outils d'animation au titre communal ou intercommunal ;

☐ RIB ;

☐ Devis du projet d'acquisitions des collections et/ou des outils d'animation (avec fiche de présentation) ;

☐ Fiche annexe complétée avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque.

La commune ou l'EPCI bénéficiaire s'engage à transmettre au Département les justificatifs d'acquisition des ressources dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la notification de décision.
Toute subvention non utilisée par la commune ou l'EPCI fera l'objet d'une restitution au Département.

Accompagnement fait à , le

Signature du référent de territoire (Nom, Prénom) :

Signature du responsable de la bibliothèque (Nom, Prénom) :

J'atteste que la Collectivité s'engage à respecter la convention de partenariat avec le Département et ses 3 principaux critères :
6 heures d'ouverture par semaine au public – hors temps d'accueil des scolaires.
La collectivité consacre au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire/ subvention du Département de la Moselle).
La bibliothèque propose la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune).

Fait à , le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant

Fiche annexe
Dossier de demande de subvention 2024

LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Développement de ressources documentaires

et d'outils d'animation

1. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels - Chiffres 2023

1-1 Description des publics potentiels

- Bibliothèque municipale ou associative ▸ population de la commune :
- Bibliothèque intercommunale ▸ population totale des communes :

1-2 Données sur la structure de la population (segmentation par âge)

Tranche d'âge	Population de la commune			Inscrits à la bibliothèque		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
0 - 14 ans			0			0
15 - 24 ans			0			0
25 - 59 ans			0			0
60 ans et plus			0			0

Tranche d'âge	Taux de pénétration I/P		
	M	F	TOTAL
0 - 14 ans	0%	0%	0%
15 - 24 ans	0%	0%	0%
25 - 59 ans	0%	0%	0%
60 ans et plus	0%	0%	0%

2. Projet de développement des collections

Situation actuelle			Projet d'évolution Objectifs spécifiques
Collections actuelles	Nombre de documents	% des collections totales	
1-			
2-			
3-			

3. Projet de développement des outils d'animation

Situation actuelle		Projet de création et/ou d'évolution
Outils	Public visé	
1-		
2-		
3-		

Accompagnement fait à , le

Signature du référent de territoire (Nom, Prénom) :

Signature du responsable de la bibliothèque (Nom, Prénom) :

J'atteste que la Collectivité s'engage à respecter la convention de partenariat avec le Département et ses 3 principaux critères :
6 heures d'ouverture par semaine au public – hors temps d'accueil des scolaires.
La collectivité consacre au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire/ subvention du Département de la Moselle).
La bibliothèque propose la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune).

Fait à , le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant